

**DECISION DU**  
**Portant attribution du marché n°2023-09 relatif à  
des prestations d'agent immobilier en vue de la  
vente de biens immobiliers pour le compte du  
CDG74**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,  
**Vu** la délibération n° 2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services,  
**Vu** la délibération n° 2023-05-51 du 30 novembre 2023, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de lancer un marché de mandat de vente immobilière,  
**Vu** le procès-verbal de la commission des marchés du 26 mars 2024.

**DECIDE**

**Article 1 :** Le marché n° 2023-09, relatif à des prestations d'agent immobilier en vue de la vente de biens immobiliers pour le compte du CDG74 est attribué à la société QUADRAL IMMOBILIER D'ENTREPRISE.

**Article 2 :** le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

**Article 3 :** la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 26 mars 2024

Le Président du CDG 74,



ANTHON

Antoine de MENTHON



CENTRE  
DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA  
HAUTE SAVOIE